

COMMUNIQUE DE PRESSE
8 février 2019

Le plan d'actions 2019 de la Fondation GARANCE est lancé

Fondée par GARANCE, la Fondation GARANCE, placée sous l'égide de la Fondation de France, a pour vocation de soutenir et financer des projets d'intérêt général visant à favoriser la transmission des savoir-faire, la mise en œuvre d'actions éducatives ou l'accompagnement des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité.

Pour mener à bien ces projets, la Fondation GARANCE bénéficie d'une dotation de 450 000€ sur cinq ans.

Le Comité exécutif de la Fondation GARANCE s'est réuni le 7 février et a dressé le bilan des actions menées en 2018 ; il a également approuvé les actions 2019.

Bilan 2018 – Plusieurs actions pour soutenir les chefs d'entreprise et les apprentis de l'artisanat.

Un appel à projet pour prévenir les risques de santé au travail des chefs d'entreprise de l'économie de proximité.

En 2018, la Fondation a lancé un appel à projet consacré à « *l'accompagnement des entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité confrontés à un risque de santé* ».

Dans ce cadre deux associations ont été soutenues :

- **Entraide et Entrepreneurs** : octroi d'une subvention de 4 000€ pour l'organisation en 2019 de soirées d'entraide à destination des entrepreneurs en difficulté dans le département de la Gironde.
- **APESA France** : octroi d'une subvention de 20 000€ pour favoriser le développement de cette association nationale qui intervient dans la prévention du risque suicidaire des entrepreneurs faisant l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire.

Des bourses d'Excellence pour accompagner des jeunes aux parcours remarquables.

Mesure phare du plan d'actions de la Fondation GARANCE, des bourses d'Excellence ont été décernées à 22 jeunes apprentis motivés et méritants pour les aider à financer leur scolarité. Ces bourses représentent un montant total de 41 500€.

Programme 2019 – La Fondation GARANCE diversifie ses actions.

Bourses d'Excellence 2019.

Le programme de bourses d'Excellence est reconduit, avec une quatrième édition ouverte à tous les apprentis formés dans les CFA gérés par les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles du secteur, sur l'ensemble du territoire national.

Le montant alloué aux bourses s'élève à 45 000 € qui seront répartis entre les lauréats.

A noter que les lauréats 2019 seront distingués à l'occasion d'une soirée prévue le 22 mai prochain au Musée des Arts et métiers et à laquelle participeront l'ensemble des apprentis récompensés depuis la création du programme, en présence de nombreuses personnalités.

Calendrier de la campagne de bourses :

- **8 février 2019** : mise en ligne et diffusion du programme de bourses
- **5 avril 2019** : date limite de transmission des demandes de bourses
- **16 avril 2019** : réunion du Comité exécutif et décisions sur l'octroi des bourses d'Excellence
- **22 mai 2019** : remise des bourses d'Excellence aux lauréats à l'occasion de l'évènement de la Fondation GARANCE au Musée des Arts et Métiers

Appels à projet et lancement des Trophées de l'innovation pédagogique.

Compte tenu de la volonté de la Fondation GARANCE de mieux accompagner les dirigeants d'entreprise exposés au risque d'épuisement professionnel, l'appel à projet « *Accompagner les entrepreneurs et des conjoints de l'économie de proximité confrontés à un risque de santé* » est reconduit.

Par ailleurs, un deuxième appel à projet est lancé en 2019 : « *Transformation numérique, innovation pédagogique et apprentissage des métiers de l'artisanat* ». Cet appel à projet vise à soutenir les projets éducatifs liés à l'apprentissage des métiers de l'artisanat qui développent une dimension innovante, en particulier par le biais du numérique, et contribuent par ce biais à renouveler les formes d'apprentissage.

Dans ce cadre, le Trophée de l'innovation pédagogique Fondation GARANCE sera décerné aux dossiers sélectionnés par le Comité exécutif de la Fondation.

Un Prix de Recherche Fondation GARANCE.

Une des missions de la Fondation GARANCE concerne la mise en œuvre d'études visant à accompagner les entrepreneurs de l'économie de proximité et leur famille et à prévenir leurs risques de santé au travail.

Dans ce cadre et afin de contribuer à une meilleure connaissance des risques de santé auxquels sont exposés les entrepreneurs et conjoints, la Fondation GARANCE crée un Prix de recherche qui vise à encourager et soutenir la recherche académique sur cette thématique.

Ce Prix de recherche récompense les travaux menés en sciences humaines et sociales, en sciences économiques et de gestion et en santé publique.

En 2019, le Prix distinguera deux thèses soutenues au cours de l'année 2018.

A propos de la Fondation GARANCE

Née d'une volonté de la mutuelle de venir en appui de son secteur d'origine, la Fondation GARANCE est la seule Fondation dédiée uniquement à l'artisanat. Placée sous égide de la Fondation de France, la Fondation GARANCE poursuit 4 objectifs : favoriser la transmission des savoir-faire et renforcer les liens intergénérationnels ; favoriser la mise-en-œuvre d'actions éducatives dans le cadre de l'apprentissage ; soutenir les projets qui visent à promouvoir l'excellence des métiers ; mettre en œuvre des études et actions pour accompagner les entrepreneurs et leurs familles et prévenir les risques de santé au travail. La Fondation définit un programme d'actions annuel qui intègre un appel à projets et une campagne de bourses d'Excellence. Le Comité exécutif de la Fondation GARANCE est composé de six administrateurs, quatre administrateurs représentent le Fondateur, GARANCE, et deux administrateurs ont le statut de personnes qualifiées.

www.fondation-garance.fr

A propos de GARANCE

GARANCE est la première mutuelle de France, en chiffre d'affaires, sur le marché de la retraite Madelin. Acteur majeur de l'épargne retraite avec près de 275 000 adhérents et 350 000 contrats en portefeuille, GARANCE a également su développer une offre globale d'assurance de personnes désormais ouverte à tous.

www.garance-mutuelle.fr [@GaranceMutuelle](https://www.instagram.com/GaranceMutuelle)

Contacts presse :

Elisabeth MARZAT

01 53 21 12 44 / 06 65 59 61 69

emarzat@garance-mutuelle.fr

Mélanie MILON

01 53 21 12 43 / 06 65 30 81 00

mmilon@garance-mutuelle.fr